

Déposer une demande de logement social

La commune vous accompagne dans votre recherche de logement. Comment déposer une demande de logement social ?

Pour enregistrer ou renouveler une demande, toute personne peut réaliser sa démarche en ligne ou solliciter un guichet (organismes d'habitations à loyer modéré, collectivités territoriales), dont les trois missions sont :

- > informer sur les services existants d'enregistrement des demandes et de transmission des pièces justificatives,
- > expliquer ce qu'est le dossier unique numérique et partagé de la demande ainsi que ses étapes de traitement,
- > réaliser les démarches d'enregistrement et de renouvellement. Ces démarches peuvent être accomplies auprès de tout guichet, avec un cerfa dûment complété et une pièce d'identité.

Aucune condition de résidence ne peut être opposée pour refuser ce droit.

Déposer des pièces justificatives sur le portail grand public :

<https://www.demande-logement-social.gouv.fr/> 

Pour en savoir plus :

http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_communication_demandeur_201601202.pdf 

L'application Smartphone « ma demande de logement social » :

http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/flash_63_-_pj_no2_flyer_app_smartphone.pdf 

HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Esplanade Louis Bayeurte
94125 Fontenay-sous-Bois

 **01 49 74 74 74**